

**Numéro 40**  
**Mairie de Mérenvielle**

**JUIN 2007**

# MERENVIELLE

## INFOS



**« Les Murs ont la parole » Exposition photos d'Eric ESTAMPES Barthélémie pour la Communauté des Communes**



## **Dans ce Numéro**

<b>Etat Civil</b>	P 3
<b>En Mairie :</b>	
Le PLU	P 4
Informations Municipales	P 5
Le Budget	P 6 - 7
Problèmes ADSL	P 8
Résultat des élections présidentielles à Mérenvielle	P 9
<b>Page d'Histoire :</b>	
08.05.2007	P 4
Le viaduc de Millau	P 10
<b>Page Ecolo</b>	P 11
<b>Le Débroussaillage</b>	P 12 - 13
<b>Les Associations :</b>	
Le conseil Municipal des jeunes	P 14
La chorale « LA BOSCA »	P 15
La bisonnerie	P 16- 17
Association Culture et Loisirs	P 18
38 TSM	P 19- 20
La boule Mérenvielloise	P 21
<b>Rappel « BRUIT »</b>	P 22
<b>Les Encombrants</b>	P 22
<b>Petites annonces</b>	P 22
<b>Déchetterie</b>	P 23
<b>Paroisse</b>	P 24
<b>Enquête Publique « Le Massif Forestier de Bouconne »</b>	P 25

## ETAT CIVIL 1er semestre 2007



Clémentine, Baptistine LOUBES née le 04.02.2007 à  
Toulouse

Georges, Clément, Théodore, Victor VIGNEAU  
Décédé le 30 novembre 2006

Rosa, Guérina ZORNETTA, veuve de Albert LALUBIE (chez  
MARTRES) décédée le 24 novembre 2006



Eglée, Marie RAVERA Veuve FRIGHETTO décédée le  
25.03.2007 à Toulouse.



Fabien, François GUILLEY et Aurélie, Sabrina, CANILLOT le 12 Mai 2007

Florent GALES et Clémentine, Isabelle, Béatrice BOUNEAU le 26 Mai 2007



**Retenez votre soirée du 13 Juillet 2007  
pour la Fête à Merenvielle**

Apéritif offert par la Municipalité

Paella Géante préparée par la boule Mérenvielloise

Suivie d'un feu d'artifice et du bal.





## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

En ce 8 Mai 2007, les Mérenviellois ont retrouvé le chemin de leur stèle communale et de leur mémoire pour commémorer la fin de cette tragédie que fut la seconde guerre mondiale.

Comme le souligne Hamlaoui MEKACHERA, Ministre délégué aux Anciens Combattants, « les conflits naissent souvent de l'ignorance de l'Autre. Du repli sur soi naît la tentation de développer sa propre vérité puis de la rendre peu à peu hégémonique. Le nazisme a créé une réalité que l'on sait : la domination de la for-

ce et de la peur, l'enrôlement et le travail forcés, les camps de concentration et d'extermination... Une réalité qui s'est écroulée au milieu des ruines, dans le fracas des armes. »

Après un vibrant hommage aux combattants de la liberté rendu par le groupe des anciens combattants de Lévigac et le dépôt de gerbe effectué par la municipalité et le conseil des jeunes, la population pouvait rejoindre la salle du temps libre où l'attendait le traditionnel pot de l'amitié.



## A LA MAIRIE :

### ETAT D'AVANCEMENT DU P.L.U.

Le projet de zonage commence à prendre forme après différentes réunions de travail avec des différents services :

- L'AUAT (agence d'urbanisme d'aménagement du territoire )
- La DDE (Direction Départementale de l'équipement )
- Le CAUE (Conseil en architecture Urbanisme et Environnement )

Avec les deux bureau d'études :

- AGE : bureau d'étude PLU
- G2 C : bureau d'étude pour l'assainissement

Et la Commission communale de l'Urbanisme.

Ce projet de zonage tient compte des difficultés rencontrées :

Topologie des terrains pour pouvoir réaliser l'assainissement collectif ainsi que les différentes voies.

Enfin le projet doit être en cohérence avec les directives de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) et les orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) afin que le projet du PLU de Mérenvielle, soumis à la dérogation, puisse être validé par le SMEAT (Syndicat mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine), sans quoi la proposition du PLU aurait un avis défavorable.





Lieu dit « Filhol »



Atribus au château d'eau

## **ARRIBUS**

Les deux abribus demandés en juin 2006 ont été mis en place :

- au lieu dit « Filhol »
- Au lieu dit « château d'eau »

Tous deux ont été financés par le Conseil Général. Des travaux de voiries ont été effectués à ces endroits afin de sécuriser l'arrêt du bus à ces deux endroits.

La Mairie ainsi que les enfants concernés remercient le Conseil Général.

## **ECOLE**

Le SIVOM de la Vallée de la Save a été créé en Juillet 2006. Son siège est à Mérenvielle.

Depuis les différentes commissions se sont mises en travail.

Ci-dessous Planning prévisionnel de réalisation du pôle scolaire :

- Mai Juin 2007 : Règlement du concours d'Architecte.
- Juillet Août 2007 : Sélection de l'Architecte.
- Septembre 2007—Mars 2008 : Etude détaillée.
- Avril 2008—Juin 2008 : Consultation des Entreprises + sélection de l'entreprise.
- Juin 2008—Juin 2009 : Réalisation du pôle scolaire
- Juin 2009 : Livraison

## **ADMR :**

Nous vous rappelons que si vous avez besoin de service d'aide ménagère, vous pouvez faire appel à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Vous pouvez vous renseigner à la Mairie ou **téléphoner au :**

- **05.61.06.83.21**
- **05.61.85.06.78**

## **CUISINE CENTRALE :**

Le syndicat Intercommunal de la cuisine centrale « VAL DE SAVE » propose le portage de repas à domicile pour les personnes se trouvant en incapacité même occasionnelle (maladie, personne handicapée...)

Pour tout renseignement, **téléphoner au : 05.61.06.92.51**

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2007.

Le budget qui a été adopté en conseil municipal le 26 mars 2007 n'est que la traduction financière de la politique et des objectifs à court, moyen et long terme de l'équipe municipale en phase avec son programme.

La maîtrise des dépenses permet de maintenir dans la fourchette basse nationale les taux communaux d'imposition à 14,50% pour la taxe d'habitation, 17,50% pour le foncier bâti et 86,00% pour le foncier non bâti, soit une augmentation moyenne de 8 € par habitant et par an.

### LE FONCTIONNEMENT GENERAL DES SERVICES

#### En Dépenses

Les prévisions budgétaires de dépenses en 2007 sont de **402 879 €** contre 438 564 € en 2006

Ces dépenses de fonctionnement sont en *DIMINUTION* de 8,7% par rapport au budget précédent. Après re-facturation à hauteur de 17 700 € du personnel mis à la disposition du SIVOM créé pour le futur pôle scolaire, le poste « **Personnel** » est en augmentation de 4 000 € pour faire face aux augmentations générales et à la mise en place d'un régime indemnitaire. Les **charges à caractère général** sont en diminution de 15 000 € principalement du fait de l'acquisition d'un nouveau tracteur entraînant une diminution de 10 000 € du poste entretien matériel roulant et des travaux réalisés en 2006 sur les bâtiments communaux.

Les services extérieurs : 34 200 € au lieu de 46 200 €

Voir ci dessus

Les autres charges de gestion courante : 153 760 € au lieu de 159 060 €

La contribution à la Communauté des Communes de la Save au Touch (3 070 €) reste inchangée.

Sur la base des **participations aux frais de fonctionnement** des écoles, du centre de loisirs et à la création du SIVOM, ces charges sont stables par rapport à 2006, La **subvention** de fonctionnement de la crèche « l'Arche des Bambins » a été portée de 61 000 € à 63 000 € pour l'équilibre budgétaire de cette structure communale.

Les autres subventions ont été reconduites en l'état.

Les **intérêts** liés aux emprunts contractés (7 900 €) sont en diminution de 1 700 €, nous redonnant si nécessaire une nouvelle capacité d'emprunts.

#### En Recettes

Les prévisions de recettes de l'exercice s'établissent à **352 106 €**, contre 321 757 € en 2006, tandis que les excédents antérieurs reportés sont de **50 773 €** pour une balance à **402 879 €**

Les recettes liées aux impôts et taxes s'établissent à 116 972 €.

La dotation de solidarité communautaire qui était de 15 641 € en 2002, de 20 467 € en 2003 de 35 750 € en 2004, de 38 833 € en 2005 passe à 44 787 € en 2006 reste stable en prévision 2007.

Les dotations et participations diverses (Dotations Générales de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation, participation des communes et de la Caisse d'Allocations familiales au fonctionnement de la crèche) sont en augmentation de 18 000 € du fait principalement de la subvention CAF proportionnelle à la fréquentation de la crèche.

## **LES INVESTISSEMENTS**

Après les opérations d'acquisitions foncières réalisées en 2005, une provision de 50 000 € est prévue au budget avec recours à l'emprunt

Une étude et un programme de réaménagement de la Mairie (modification de l'accès et de la disposition des locaux, pré aménagement de l'ancien appartement) envisagés depuis 2005 ont été reconduits en y ajoutant le début des travaux des ateliers municipaux. Une enveloppe budgétaire de 109 000 € y est consacrée avec un recours à l'emprunt à hauteur de 60 000 € après subventions.

5 000 € sont consacrés au renouvellement de mobilier et des frais d'étude pour 20 000 € sont inscrits pour la poursuite des accompagnements P.L.U, assainissement et aménagements à venir

L'étude sur le réaménagement du cimetière programmée sur une durée de 3 ans minimum (diagnostic, état des lieux, mise en conformité) se poursuit avec un budget de 10 000 €.

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'établit à 200 776 €. Les annuités d'emprunts de l'exercice sont de 36 737 € dont 28 943 € d'amortissement et 7 794 € d'intérêts.

## Quelques problèmes de ligne?...

Nous sommes semble t'il nombreux a avoir des problèmes de ligne téléphonique :

- Micro coupures
- Grésillements
- Numéros injoignables
- Services inaccessibles
- Communications qui coupent
- Manque de débit en internet
- .....

France Télécom semble considérer ces phénomènes comme des cas isolés. Malgré l'intervention régulière de techniciens ces problèmes persistent.

Nous vous proposons de remplir **le formulaire ci-dessous et de le remettre à la mairie** si vous rencontrez quelque problème que ce soit sur votre ligne fixe ou internet.

Nous regrouperons alors toutes ces réclamations pour les transmettre ensembles à France Télécom.



.....

**Nom :**

**N° de téléphone :**

**Adresse :**

**Problème constaté (Symptômes, fréquences.....) :**

**Interventions déjà effectuées :**

# **RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

## **A MERENVIELLE**

### **1er Tour :**

**Inscrits : 328**

**Votants : 298      soit 90.85 %**

**Blanc ou nul : 2**

<b>O. BESANCENOT : 10</b>	<b>P. DE VILLIERS : 2</b>
<b>MG. BUFFET : 2</b>	<b>S. ROYAL : 87</b>
<b>G. SCHIVARDI : 1</b>	<b>F. NIHOUS : 5</b>
<b>F. BAYROU : 68</b>	<b>JM LE PEN : 32</b>
<b>J. BOVE : 5</b>	<b>A. LAGUILLER : 3</b>
<b>D. VOYNET : 6</b>	<b>N. SARKOZY : 75</b>



### **2ème Tour :**

**Inscrits : 328**

**Votants : 292**

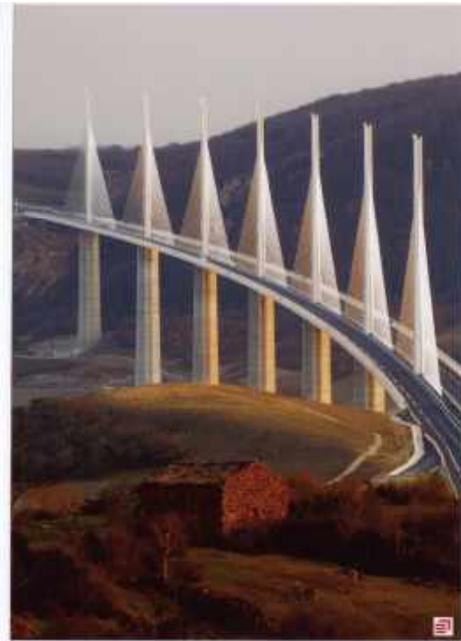
**Blanc ou nul : 16**

**S.ROYAL : 150 soit 54.35 %**

**N. SARKOZY : 126 soit 45.62%**

## LE VIADUC DE MILLAU

### LE PONT LE PLUS HAUT DU MONDE



Pendant près de 30 ans, l'A 75 est restée inachevée aux abords de Millau. Le viaduc a été construit dans le but de compléter l'autoroute qui relie Clermont Ferrand à Béziers.

Dessiné par l'architecte anglais Sir Norman Foster et conçu par l'ingénieur français Michel Virlogeux, le viaduc de Millau est un ouvrage de 400 millions d'euro, financé et réalisé par le groupe Eiffage. Ce viaduc, culminant à 343 m au sommet des pylônes est particulièrement esthétique car multi haubané, composé de piles minces aux lignes élancées avec un tablier très léger, effleurant la vallée en sept points seulement.

A l'échelle nationale, cet axe routier désormais continu, doit permettre d'alléger le trafic dans la vallée rhodanienne et de faire économiser du temps et du carburant.

Au niveau européen, cette autoroute doit également relier plus facilement l'Europe du Nord à la péninsule ibérique. Le réseau routier français est très utilisé par les camions qui relient le Nord et le Sud de l'Europe et par les vacanciers qui souhaitent aller au bord de la Méditerranée.

Avantage pour les automobilistes et les Millavois : faire sauter le bouchon de Millau et lutter contre la lenteur du trafic. Ces phénomènes de saturation généraient de la pollution et du danger. En outre, ce nouvel axe routier doit également désenclaver la localité, ses alentours mais aussi le département de l'Aveyron.

Le groupe Eiffage est à la fois le constructeur et le concessionnaire de l'ouvrage jusqu'au 31.12.2079.

#### Les grandes étapes du chantier :

- **14.12.2001** : JC GAYSSOT, ministre des transports et de l'équipement pose la 1ère pierre
- **2002** : Terrassements et fondation - début des travaux des deux culées- démarrage de la fabrication des éléments du tablier métallique—Démarrage des piles béton
- **2003** : Fin de la construction des culées- lancement de la 1ère travée métallique du tablier—Fin de la construction des 7 piles béton
- **2004** : Jonction des deux parties du tablier (270m au dessus du Tarn) - Redressage des 7 pylônes d'acier au dessus du tablier- Tension des haubans- Pose des enrobés- Tests et essais
- **14.12.2004** : Inauguration du Viaduc de Millau par le Président de la République Jacques CHIRAC
- **16.12.2004** : Mise en service du viaduc.

# La page écolo.....au bureau

## **Les Impressions :**

Une enquête de Lexmark/Ipsos réalisée en Avril 2005 auprès de 1000 entreprises européennes a révélé que les entreprises françaises dépenseraient plus de 400 millions d'euros par an en impressions inutiles (une page sur 6 n'est jamais utilisée). Outre ce surcoût, cela représente 1,2 millions d'arbres sacrifiés pour rien.

Il y a pourtant des gestes simples pour limiter le nombre de ses impressions.

Une adresse ou un simple numéro de téléphone peuvent être recopiés sur un calepin.

Lorsqu'une impression est nécessaire, au lieu d'utiliser des feuilles blanches, on peut recourir à du brouillon et/ou imprimer en recto/verso.

On peut aussi compiler des données en "copier-coller" afin de d'imprimer une seule page plutôt que plusieurs partiellement vides.

Avez-vous besoin d'imprimer sur papier ce que vous pouvez lire à l'écran? Telle est la question que vous pouvez vous poser avant de lancer une impression.

## **Les cartouches d'encre et le papier :**

Plus de 40 millions de cartouches d'impression sont utilisées en France chaque année (350 millions en Europe). Sur ce nombre seulement 15% sont recyclées alors que ce taux atteint 55% aux Etats-Unis ou 35% en Allemagne. Il existe pourtant de nombreux organismes qui proposent de recycler les cartouches d'encre et d'utiliser le bénéfice réalisé à des œuvres humanitaires.

On peut par exemple citer l'initiative "cartouches solidaires" ou encore celle de la société LVL qui a conclu un accord de partenariat avec la Fédération des Maladies Orphelines. Chaque année elle reverse une partie de ses revenus à l'association (37076 euros en 2004). Par ailleurs les entreprises françaises ont encore un gros effort à fournir en matière de recyclage du papier (qu'il soit imprimé ou qu'il provienne de magazines).

Vous pouvez équiper vos bureaux de poubelles différenciées dont une pour le papier, et souscrire à un service de collecte sélective. Autre solution, broyer le papier et l'utiliser comme matériau de rembourrage pour l'expédition de produits fragiles.

## **Eteindre les lumières en quittant une pièce vide :**

Quand vous quittez une pièce vide, pensez à éteindre la lumière.

De même dans certaines grandes tours de bureaux, les espaces sont souvent éclairés de jour comme de nuit.

Une dépense d'énergie absolument inutile.

Vous pouvez aussi suggérer l'installation dans votre entreprise de minuteurs ou de détecteurs de présence sur des lieux de simple passage.

Outre les toilettes; ils peuvent aussi équiper certains couloirs. Enfin, il faut encourager l'utilisation de la lumière naturelle lorsque cela est possible.



Fiche n° 311601

## Dans quelles zones le débroussaillage est-il obligatoire ?

### ➔ Définition du débroussaillage (Loi du 9 juillet 2001)

« On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes ».

➤ Art. L. 321-5-3. du code forestier

### ➔ Où débroussailler, sur quelle surface ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements (Art 322-3). Le document d'urbanisme (PLU n°635306) en vigueur dans votre commune conditionne la surface à débroussailler.

#### ➔ CAS GENERAL

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !) :

- ◆ aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres
- ◆ de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres

- La distance peut être portée par le Maire ou le Préfet à 100 mètres voir 200 mètres dans les secteurs à haut risque.
- L'obligation de débroussaillage peut être étendue, par arrêté préfectoral, à des zones particulièrement exposées. Art 322-1-1.
- Les constructions désignent toutes les installations permanentes ou non qui connaissent ou non une présence humaine épisodique (maison d'habitation, cabanon, piscine, bâtiment industriel, agricole, terrain aménagé ou non pour camping ou caravaning) et quel qu'en soit le propriétaire (public ou privé).



Photo du guide pratique édité par le Conseil Régional « Le débroussaillage : une obligation ».

#### ➔ CAS PARTICULIERS

##### ➔ En zone urbaine

Le débroussaillage doit être réalisé sur la TOTALITE du terrain se situant dans les zones urbaines (U) d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou servant d'assiette à des ZAC (Zone d'activité concertée), lotissement, camping, caravaning.

- L'obligation existe que le terrain soit construit ou non et quels qu'en soient son propriétaire et sa superficie.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

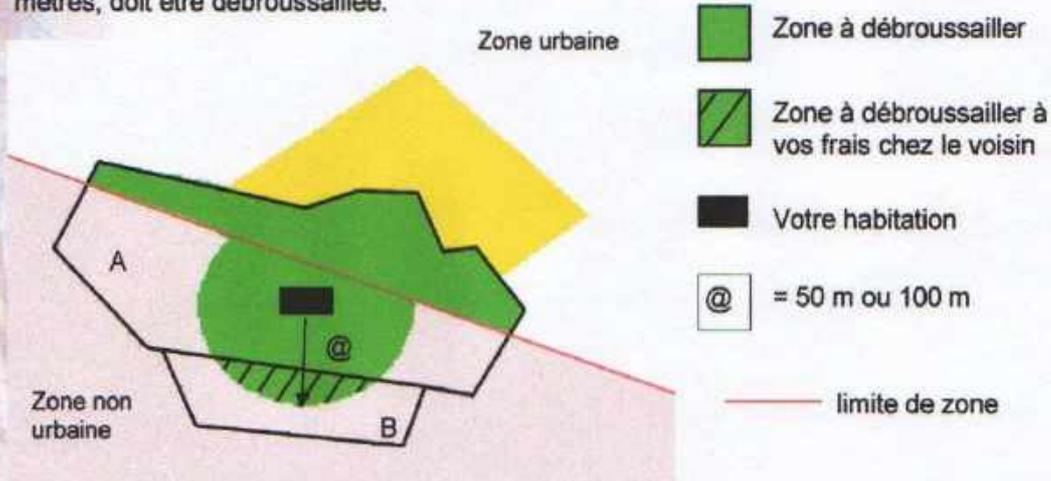


↳ **En zone à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine**

Les deux réglementations sont applicables :

En zone urbaine, la totalité du terrain doit être débroussaillée.

Hors zone urbaine, seule la partie du terrain située à l'intérieur du rayon de 50 (ou 100) mètres, doit être débroussaillée.



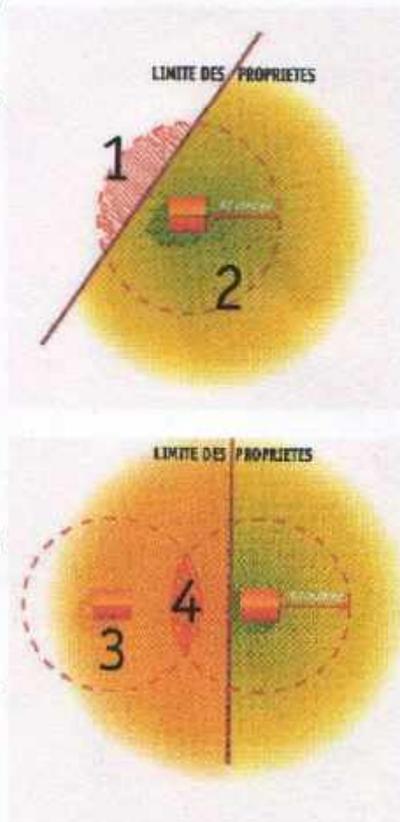
⇒ **A qui s'applique l'obligation légale ?**

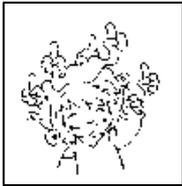
L'objectif de ces dispositions est la mise en sécurité des habitations. C'est donc au PROPRIETAIRE (ou ses ayants droit) des constructions, chantiers, travaux et installations de réaliser ces travaux y compris sur les propriétés voisines.

Si le périmètre à débroussailler s'étend au delà des limites de la propriété (1), c'est au propriétaire du bâtiment (2) de le mettre en sécurité. Il doit aviser son voisin de l'obligation faite par la loi (Art L 322-3-1), lui préciser la nature des travaux et lui demander l'autorisation d'y procéder. Si celui-ci refuse et s'il ne le fait pas lui-même, le propriétaire de l'habitation en avise le maire qui prendra les dispositions nécessaires.

Si votre voisin est lui aussi soumis à une obligation de débroussaillage autour de son habitation(3), le travail ou les frais, concernant la partie commune (4), peuvent être partagés.

- ↳ Pour connaître votre voisin, vous pouvez consulter les registres du cadastre en mairie. #635406
- 📖 Pour en savoir plus, consulter le guide pratique édité par le Conseil Régional « Le débroussaillage : une obligation ». Les photos et dessins en ont été extraits;
- 📄 Dans les DDAF, diverses documentations sont également disponibles
- 📖 Les articles du code forestier relatifs à cette question sont les suivants L 321 à L 323





## ***Assemblée Municipale des Jeunes de MERENVIELLE***

L'AMJ est constituée des jeunes de 8 à 14 ans qui sont volontaires, et avec l'appui du Conseil Municipal.

Les membres actuels: Axel, Carla, Céline, les 2 Charlotte, Hugo, Loïc, Lucas, Louise, Melissa, Pierre, Thibault, Vincent et Victor.

L'AMJ a pour but de discuter, de faire des propositions et surtout des actions, pour le village en suivant des règles bien précises :

Nous devons prendre des initiatives pour le bien public

Nous devons faire des projets de jeunes

Nous devons être indépendants dans nos décisions

Nous faisons des propositions au conseil municipal des adultes

### Nos actions depuis janvier

#### **Fête du 10 mars 2007 :**

Nous avons organisée une fête pour les jeunes du village, dans la salle polyvalente. Il y a eu presque tous les jeunes de 8 à 14 ans et tout le monde semblait content. Merci à tous pour le coup de main du dimanche matin, vous étiez tous là et le ménage a été vite fait.



#### Un très grand merci aussi à Victorien



#### **LE 8 MAI :**

Nous avons déposé un bouquet pour la mémoire au monument aux morts.

#### **NOTRE SALLE :**

C'est fait, nous avons notre local, c'est l'ancienne cuisine de la mairie. Nous allons la décorer et pouvoir nous y retrouver pour faire des projets.

**CONDUITE ROUTIERE :**

Nous allons faire une action à la rentrée de septembre. Il s'agit de sensibiliser les adultes qui empruntent nos petites routes et qui nous « frôlent » le matin quand nous partons prendre les bus de ramassage scolaire.

Et pleins d'autres projets ....si vous aussi avez des idées, vous pouvez nous contacter par mail : [amj.merenvielle@orange.fr](mailto:amj.merenvielle@orange.fr)

Ou nous laisser un mot dans notre boites aux lettres à la mairie.

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus.

**Renseignements auprès de Claire : 06 18 91 13 42 - Association Culture et Loisirs**



# CHORALE LA BOSCA



**SI VOUS AVEZ ENVIE DE CHANTER  
REJOIGNEZ NOUS A LA RENTREE  
2007**

**REPETITIONS TOUS LES MARDIS  
A LA SALLE D'ACTIVITES DE MEREN-  
VIELLE A 21 H**

**CONTACTEZ NOTRE CHEF DE  
CHŒUR  
GHILAINE DUBEDOUT**

**05 61 58 48 73**





## BISONNERIE de BORDE BASSE

GRANDE FETE DU FAR WEST  
2007

### Journées familles

Le dimanche 24 juin  
de 10 h à 18 h



Les mercredis 20, 27 juin et 04 juillet  
de 10 h à 17 h

### Multi activités

#### LES PIONNIERS

La vie des trappeurs  
Le chercheur d'Or...



#### TATANKA HILL

Maquillage  
Épreuves d'adresse et de  
courage  
Poterie Hopi  
Arcs indiens ...



#### LES COW-BOYS

Lasso  
Jeux de Kermesse  
Tir au revolver ...



**Tarif unique : 12 Euros / personne**  
*Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans*

#### LES INFOS DU BISON

- Coins repas ombragés
- Buvette, glaces, souvenirs
- Sanitaires, eau potable
- Infirmerie



LE DIMANCHE 24 JUIN  
RESTAURATION SUR PLACE



## BISONNERIE de BORDE BASSE

**CAMP FAR WEST 2007**

***Le mercredi en juillet et en août***

Indiens, Trappeurs,  
Cow-boys  
et Chercheurs d'Or  
s'installent pour l'été  
à Borde Basse !



Un de nos personnages  
vous fait découvrir la  
Bisonnerie et vous  
propose des activités  
ludiques sur les  
différents  
campements.

<b>NOS TARIFS</b>	
<b>INDIVIDUELS : LE MERCREDI</b> Visite guidée et animations <i>Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans</i>	<b>8 € / enfant</b>

**BISONNERIE DE BORDE BASSE**  
31530 MERENVIELLE



**05.61.06.54.47**

<http://perso.orange.fr/bisonnerie>

# Fête de la Musique Mérenvielle

Ass.  
Culture et loisirs  
de Mérenvielle

France  
Amitié  
Niger

Centre social  
de Lé vignac

Organisent une

## soirée africaine Avec le Niger

### le 16 juin 2007

17h *Fabrication d'instruments de musique*



(maracas , bâton de pluie... )  
pour les enfants à partir de trois ans  
à la salle de l'assemblée municipale des jeunes  
(mairie) avec le centre social de Lé vignac (gratuit).

Possibilité de venir à la fabrication des instruments sans venir au repas et vice-versa...

19h *Apéritif*

20h *Repas africain*

Animés par « *Oxa traditionnel* »

Avec *Mahamane Rabiou,*

Musique, chant, danses, contes  
traditionnels du Niger  
sur la place du village.



**Prix du repas:**

**5€ par enfant**

**10 € par adulte**

2€ par repas adulte seront  
reversés au profit de  
l'association France Amitié  
Niger afin d'aider au  
développement de la santé  
et de l'école publique et  
laïque au Niger.

Réservations au 05 61 06 52 96 avant le 10 juin.



# 38 TSM

# Ecole de Tir



## Concours départemental des école de tir Haute Garonne .

FELICITATION!!

le bureau du 38 T.S.M. de Merenvielle est très fière des résultats obtenus à travers ce championnat.....

Le 38 T.S.M. à travers son école de tir , s'est encore fait remarqué!!!!

Le championnat départemental 10m école de tir c'est déroulé cette année à Fenouillet.

nombre de participants sur le département "31" 43 élèves.  
 nombre de participant du 38 T.S.M. : 13 élèves.  
 nombre de médailles récoltées par le 38 T.S.M.: 12 médailles + 2 coupes

le challenge **LOBSTEIN** est remporté par le **38 T.S.M.** avec 867 pts devant le C.S.A.G. avec 813 pts  
 le challenge du **Conseil Général** est remporté par le C.S.A.G. avec 782 pts devant le **38 T.S.M.** avec 730 pts  
 la coupe offerte au club **1er en nombre de compétiteurs** présents au départemental est remporté par le **38 T.S.M.**

### RESULTATS DU 38 T.S.M.

2 disciplines pour yannis: pistolet précision et vitesse 3x12 ( cible visible 3 secondes).

2 disciplines pour méliッサ et céline: précision carabine et 3x10 (debout-couché-genoux).

notre dernière recrue : poussin fille > judith >>>> 1 mois de tir!!!!

### Catégorie classement

M.G.	1	Benshiha Yannis ( pistolet 3x12)
M.G.	3	Dumas Alexis (pistolet 10m)
M.G.	1	Benchiha Yannis (pistolet 10m)
P.F.	1	Gomez Judith (carabine 10m)
PF	2	Estanos Alix (carabine 10m)
P.G.	2	Delai Clément (carabine 10m)
P.G.	3	Bocquet Alexandre (carabine 10m)
P.G.	4	Chadoutaud Romain (carabine 10m)
B.F.	1	Estanos Emma (carabine 10m)
BG	8	Caumont Victor (carabine 10m)
M.F.	1	Savodelli Mélissa (carabine 10m)
M.F.	2	Milhes Céline (carabine 10m)
M.G.	5	Bortolotto Joris (carabine 10m)
MG	7	Willig Julien (carabine 10m)
M.F.	1	Savodelli Mélissa (carabine 3x10)
M.F.	3	Milhes Céline (carabine 3x10)

**RESULTATS DU CHAMPIONNAT REGIONAL MIDI PYRENEES a muret les 19-20 mai 2007**

Les résultats sont tombés :

Mélissa est seconde en précision, seconde en 3x10 (couché- à genoux – debout)

Céline est troisième en 3x10

**Sont sélectionnés pour le Championnat de France à MONTLUCON**

- **Alix (carabine 10 m)**
- **Mélissa, (carabine 3x 10)**
- **Yannis, (pistolet 3 x12)**
- **Alexandre (carabine 10 m)**

**Bonne chance.....**



## LA BOULE MERENVIELLOISE

Au club de la boule Mérenvielloise l'ambiance est bonne et chacun participe à cette bonne entente.

Dirigeants et licenciés ont à cœur de donner une image conviviale à ce club où le fonctionnement laisse toujours apparaître un état d'esprit sportif, très amical et agréable.

Autre que les rendez vous compétitifs, il y a aussi les journées et les soirées repas comme par exemple les journées vide-grenier, paella de fin d'année ... qui renforcent cette amitié.

Chaque membre de notre équipe apporte au groupe sa participation sportive et amicale.

Les relations entre clubs sont très appréciables comme avec PUJAUDRAN, BRAX, CATON-VIELLE.

### Vide Grenier du 19 et 20.05.2007



Le vide grenier s'est déroulé dans une excellente ambiance malgré un temps incertain.

Certaines exposants ayant renoncé à exposer ont fait le bonheur de ceux la liste d'attente qui s'était composée.

Merci aux Merenvieillois qui nous ont rendu visite et qui ont exposé.

Nous avons noté la présence de l'Association France Amitié Niger représentée par Mr NAVE, un Mérenviellois bien connu, dévoué au destin des enfants du Niger.

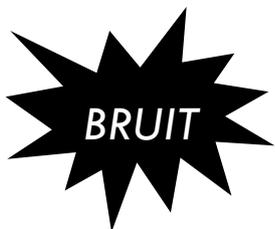
« *C'est dans la difficulté que l'on voit ses amis* ».

Ce dicton s'est vérifié au cours de ce week end où un membre de notre association a été frappé d'un grave problème familial qui l'a obligé à s'absenter.

Une véritable chaîne de solidarité s'est aussitôt formée pour que ces 2 jours se passent au mieux et pour le soutenir moralement.

De nombreux sociétaires se sont mobilisés jusqu'aux amis de BRAX et de PUJAUDRAN. Il n'est pas besoin de les citer, ils se reconnaîtront.

Le Président et la personne concernée remercient très chaleureusement tous ces amis  
Dévoués.



## RAPPEL DE BON VOISINAGE

Nous vous rappelons les horaires légaux lors desquels chacun peut utiliser des outils ou machines bruyantes susceptibles de gêner le voisinage (Tondeuses à gazon, motoculteurs...)

Les horaires **autorisés** sont :

- Les jours ouvrables **de 8 h 30 à 12 h et de 14h30 à 19 h 30**
- Le samedi **de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- Le dimanche et jours fériés **de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h**



## ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants a lieu le 1er vendredi de chaque mois.

Ne pas oublier de s'inscrire en Mairie une semaine avant

- Tél : 05.61.86.61.64



Recherche

### EMPLOYEE A DOMICILE POUR MENAGE ET REPASSAGE

3 heures par semaine à partir du 1er septembre 2007

Chèque Emploi Service Universel

Contact : **06.50.00.87.66** (laisser vos coordonnées sur la messagerie)

### Assistante Maternelle Agrée

Cherche à garder jeunes enfants à partir du mois de septembre 2007

Tél : **05.61.86.71.25**

### A Vendre TRES BEAU PIANO DROIT

style ancien, cadre métallique.

Très bon état.

**Tél : 06 86 47 91 43**



### Perdu CHAT

Un chat male, tigré marron gris et blanc a disparu sur les hauteurs de Mérenvielle. Si vous pensez l'avoir vu ou savoir où il se trouve (même de façon approximative), merci de téléphoner au

**05.61.06.52.96.**



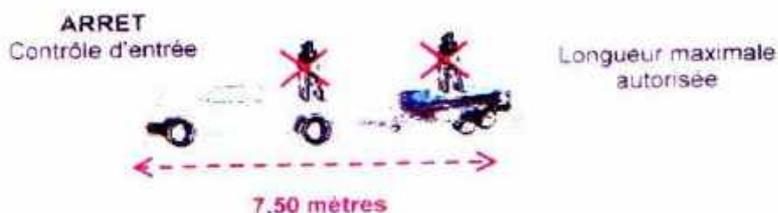
## CONDITIONS D'ACCES ET DE DECHARGEMENT

( DECHETTERIES DE : COLOMIERS – CORNEBARRIEU – CADOURS )

Pour votre sécurité, tout déchargement depuis votre véhicule ou attelage est interdit sous peine de refus d'accès définitif au site.



Pour assurer une circulation fluide et la sécurité sur le site, une longueur maximale de véhicule (avec ou sans attelage) est autorisée. Tout véhicule dépassant le gabarit défini sera refusé par l'exploitant.



L'examen des cas particuliers relève de l'exploitant, seul habilité à assurer le bon fonctionnement du service, notamment en période de forte affluence.

### RAPPEL :

#### Type de véhicules admis (liste non exhaustive) :

- Véhicules légers de tourisme (avec ou sans attelage), de largeur carrossable inférieure ou égale à 2.25 mètres, de PTC maximum de 3.5 tonnes
- Camionnettes et fourgons (non attelés) de largeur carrossable inférieure ou égale à 2.25 mètres, de PTC maximum de 3.5 tonnes

#### Type de véhicules non admis (liste non exhaustive) :

- Véhicules à benne basculante 
- Camions plateaux ou assimilés (fourgons à hayon, ...) 

## Ensemble paroissial de Lévignac, Montaigut-sur-Save, Saint-Paul-sur-Save, Lasserre, Pradère-les-Bourguets, Mérenvielle, Menville, Le Castera, Sainte Livrade, Bretx, Thil

Dates	18 h 30	9 h 30	11 h 00
<b>Samedi 7 avril à Lévignac à 20 h 30 : veillée pascale</b>			
<b>② Dimanche 8 avril : Messe du Jour de Pâques</b>		Mérenvielle	Le Castera
Samedi 14 avril	Lévignac	Saint-Paul	Sainte Livrade
③Dimanche 15 avril			
Samedi 21 avril	<b>Lévignac</b>	Bretx	Menville
④Dimanche 22 avril			
Samedi 28 avril	Lévignac		Larmont
⑤Dimanche 29 avril			
Samedi 5 mai	<b>Lévignac</b>	Lasserre	Le Castera
①Dimanche 6 mai			 Fête patronale
Samedi 12 mai	Lévignac	Mérenvielle	Sainte Livrade
②Dimanche 13 mai			 Fête patronale
			<small>m 18 N.D. d'Alet - m 19<sup>e</sup> N.D. d'Alet</small>
Samedi 19 mai	Lévignac	Saint-Paul	N.D. d'Alet
③Dimanche 20 mai			<small>m 26 N.D. d'Alet</small>
Samedi 26 mai	Lévignac	Bretx	<b>Menville</b>
④Dimanche 27 mai			
Samedi 2 juin	Lévignac	<small>m 2 Bretx</small> Fête patronale <b>Menville</b> 	Lasserre (communions)
①Dimanche 3 juin			
Samedi 9 juin	Lévignac	Mérenvielle	Le Castera
②Dimanche 10 juin			
Samedi 16 juin	Lévignac	Saint-Paul	Sainte Livrade
③Dimanche 17 juin			
Samedi 23 juin	Lévignac	Bretx	N.D. d'Alet (communions)
④Dimanche 24 juin			
Samedi 30 juin	Lévignac	Lasserre	Saint Paul  Fête patronale
①Dimanche 1 <sup>er</sup> juillet			
Samedi 7 juillet	<b>Lévignac</b>	Mérenvielle	<b>Le Castera</b>
②Dimanche 8 juillet			
Samedi 14 juillet	<small>m 14 Lévignac</small> Lévignac	<b>N.D. d'Alet</b>	Sainte Livrade
③Dimanche 15 juillet			
Samedi 21 juillet	Lévignac	Bretx	<small>m 21 Menville</small> Menville
④Dimanche 22 juillet			
Samedi 28 juillet	Lévignac	<b>Larmont</b>	(Thil fête patronale) > Bretx
⑤Dimanche 29 juillet			
Samedi 4 août	Lévignac	Lasserre	N.D. d'Alet
Dimanche 5 août			

Fêtes patronales et communions ont nécessité un remaniement du calendrier habituel

C:\Mes documents\...Lévignac\prochaincalend Mise à jour du 31 mars 10:36



## Massif forestier de Bouconne

REGISTRE ENQUETE PUBLIQUE DISPONIBLE

\* EN MAIRIE DE MERENVIELLE  
DU 18 JUIN AU 06 JUILLET 2007

**Projet de classement en forêt de protection :**

**Validation du projet**

**Dossier d'enquête publique**



### Calendrier à venir

*Début de la période de 15 mois de mesures conservatoires*

*Permanences de la commissaire enquêteur en Mairie :*

- Lundi 18 juin 2007 de 9h à 12h en mairie de Brax,
- Mercredi 27 juin 2007 de 9h à 12h en mairie de Mondoville,
- Mardi 3 juillet 2007 de 14h à 17h en mairie de Pujaudran,
- Vendredi 6 juillet 2007 de 14h à 17h en mairie de Lévignac

*La DDAF transmet ce rapport aux maires pour mise à disposition du public et saisine du conseil municipal dans les 6 semaines (fin septembre)*

*Dossier modifié si nécessaire*

